

A tous les niveaux, l'enseignement est caractérisé dans la plupart des régions 1° par l'accroissement rapide des inscriptions, 2° par un programme d'aménagement de locaux toujours dépassé par les besoins grandissants, 3° par la pénurie d'instituteurs, en dépit de la majoration des traitements, du recrutement au Royaume-Uni et des programmes auxiliaires et abrégés de formation et 4° par des frais croissants. Il convient en outre de faire une mention particulière de l'attention qu'on accorde depuis quelques années à l'enseignement des enfants exceptionnels.

Les paragraphes ci-après indiquent de quelle façon les divers systèmes provinciaux s'écartent du régime décrit plus haut et énumèrent les institutions et pratiques d'intérêt spécial ainsi que les innovations les plus remarquables dans le domaine de l'enseignement.

Terre-Neuve.—On peut dire que Terre-Neuve possède un système scolaire confessionnel. Le sous-ministre de l'Instruction publique est entouré de quatre surintendants qui représentent les quatre principales confessions de la province: Église anglicane, Église catholique, Armée du Salut et Église unie. Le ministre, le sous-ministre et les quatre surintendants constituent le Conseil de l'Instruction publique qui établit la ligne de conduite du ministère et coordonne les divers éléments du système. Le programme est le même pour les écoles de toutes confessions et les instituteurs sont tous formés à l'Université Memorial de Terre-Neuve, institution provinciale.

Chaque confession religieuse construit et entretient ses écoles avec l'aide du gouvernement. Les salaires de presque tous les instituteurs sont payés directement par la province selon une échelle fixée par elle. Jusqu'à ces derniers temps, aucune taxe locale n'était prévue; en 1954, une loi a été adoptée qui décrète que toute région peut être déclarée assujettie à l'impôt scolaire. En 1955, une seule région a fait l'objet d'une telle déclaration.

Certains enfants sont admis à l'école à l'âge de cinq ans dans une classe appelée préparatoire. Le cours élémentaire se répartit sur huit années et le cours secondaire comprend les neuvième, dixième et onzième années. La plupart des écoles offrent le cours élémentaire et le cours secondaire. Le programme d'enseignement secondaire est de caractère général et conduit à l'université, après la onzième année. Dans quelques écoles de St-Jean, on enseigne les matières de la douzième année, dont le programme est le même qu'en Nouvelle-Écosse, et les élèves subissent les examens de cette province; il y existe en outre un cours commercial post-onzième année. Le programme de construction d'écoles prévoit, pour la première fois, l'établissement d'écoles secondaires régionales. Il y a peu d'écoles privées à Terre-Neuve.

L'enseignement technique se donne à l'École technique de St-Jean. Il existe à St-Jean une université provinciale à laquelle est affilié un collège théologique (Queen's). Le Service d'éducation des adultes du ministère de l'Instruction publique s'occupe de programmes d'éducation dans divers centres urbains et ruraux.

Ile-du-Prince-Édouard.—Sauf à Charlottetown et dans les villes constituées, les commissions scolaires sont les seuls corps gouvernementaux locaux et perçoivent elles-mêmes l'impôt scolaire. Les instituteurs sont payés par le gouvernement provincial; les commissions scolaires locales leur versent un supplément.

Quelques écoles urbaines ont un jardin d'enfants. Le programme des écoles élémentaires se répartit sur huit années et celui du cours secondaire sur quatre, la dernière (12°) étant l'immatriculation junior. La majorité des écoles n'ont qu'une seule salle de classe, et la plupart des écoles rurales enseignent les dix premières années; la onzième et la douzième s'enseignent dans les centres importants. Une école secondaire junior a été établie récemment. Il existe dans la province quelques écoles privées catholiques.

L'École technique provinciale (*Provincial Vocational School*) enseigne les divers métiers, tandis que deux collèges commerciaux privés préparent les jeunes au travail de bureau. Le gouvernement dirige, à Charlottetown, le *Prince of Wales College and Normal School* où se donnent des cours de "collège junior" et des cours de formation pédagogique; le collège catholique de Saint-Dunstan offre des cours d'échelon secondaire et universitaire. Le Directeur de l'éducation des adultes, fonctionnaire du ministère de l'Instruction publique, organise des programmes d'éducation populaire.